Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 029-212900302-20250626-CM20250647-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CLEDER 26 juin 2025

Date de convocation : 20/06/2025
Date d'affichage : 20/06/2025
NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 27
Présents : 23
Votants : 27

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six juin, à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de CLEDER, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Noël EDERN, Maire

Présents : L'ensemble des conseillers municipaux : Jean-Noël EDERN – Roger GUILLOU – Nadine PLUCHON – – Marlène ILHEU – Grégory HELLIO – Rachel BOUTOUILLER - — Delphine PRIGENT – Sébastien LE LEZ - Edwige VAN GAALEN - Sylviane LETTY – Natalia DELACOURCELLE – Jean-François SALAUN – Laurent PHILIP – Régis QUERE – Laura MILIN - Aurélie RIOU – Philippe BOREL – Marion CABIOCH – Jean-Paul JACQ – Charles de KERMENGUY – Gerda BOLTON DE BIE —— Dominique LE GOFF – Ewen LE BORGNE
à l'exception de : Eric LE DUFF, Olivier LE BIHAN, Valérie QUERE, Gwénaëlle ARGOUARCH
Procurations :
Eric LE DUFF pour Sébastien LE LEZ
Marlène ILHEU pour Roger GUILLOU
Olivier LE BIHAN pour Grégory HELLIO
Valérie QUERE pour Aurélie RIOU
Gwénaëlle ARGOUARCH pour Charles de KERMENGUY

Grégory HELLIO a été élu secrétaire de séance.

4-7 Personnel Communal : Primes de départ en retraite 2025

Le Maire rappelle au Conseil qu'il est de coutume d'accorder une prime aux agents communaux, au moment de leur départ en retraite. Cette prime est de 20 € par année de service.
-Madame Ghislaine KERGUILLEC fera valoir ses droits à la retraite le 1er septembre 2025, après 40 années dans les effectifs du Service Périscolaire. Sa prime s'élèvera à 800 €.
-Madame Josette BARON fera valoir ses droits à la retraite le 1er septembre 2025, après 34 années dans les effectifs du Service Périscolaire. Sa prime s'élèvera à 680 €.

Après en avoir débattu, le Conseil approuve l'attribution des primes de départ en retraite exposées ci-dessus.

MAIRIE de CLEDER 29233 (Finistère)

Fait à CLEDER, le 01/07/2025
Pour extrait certifié conforme

Jean-Noël EDERN
Maire de CLEDER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de RENNES – 3 Contour de la Motte – dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication

Publié le : 18/09/2025 15:34 (Europe/Paris)
Collectivité : Cléder
https://www.intramuros.org/cleder/documents_administratifs/39783